

## DÉLIBÉRATION N°DL20250153 DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU MARDI 02 DÉCEMBRE 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 21/11/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 8 absents représentés à savoir :

## ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 18h42) ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (de 18h30 à 20h18, de 20h32 à 22h18) ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Geneviève MASSACRIER ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 18h45) ; Mme Florence VANELLE ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (à partir de 18h43) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h20) ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 20h45) ; M. Jean-Marc LAVAL

## ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 18h42)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (de 20h18 à 20h32, et à partir de 22h18)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h45)

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (jusqu'à 18h43)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 23h20)

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (jusqu'à 20h45)

## SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR AXENTIA POUR UN PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (CDC), DESTINÉ AU FINANCEMENT DE L'ACQUISITION EN VEFA D'UNE RÉSIDENCE AUTONOMIE DE 81 LOGEMENTS 12 RUE JACQUARD À SAINT-CHAMOND**

**M. Régis CADEGROS expose ce qui suit :**

Dans le cadre de l'acquisition en VEFA d'une résidence autonomie de 81 logements 12 rue Jacquard à Saint-Chamond, l'entreprise sociale pour l'habitat Axentia, sollicite la commune de Saint-Chamond, pour l'obtention de sa garantie, relative au contrat de prêt que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) lui a accordé.

**Article 1 :**

L'assemblée délibérante de la commune de Saint-Chamond accorde sa garantie à hauteur de 25,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 9 107 615 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 276 904 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

L'offre de prêt est jointe en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :**

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Les caractéristiques du prêt synthétisées sont les suivantes :

- Prêt PLS Foncier de 2 389 404€ d'une durée de 50 ans basé sur l'index du Livret A + marge 1,11 %
- Prêt PLS de 2 574 230€ d'une durée de 40 ans basé sur l'index du Livret A + marge 1,11 %
- Prêt CPLS de 4 143 981€ d'une durée de 40 ans basé sur l'index du Livret A + marge 1,11 %

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

**DÉCIDE :**

- **d'accepter** de garantir à hauteur de 25 % l'emprunt contracté par Axentia auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans les conditions financières définies ci-dessus,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir ~~au contrat de prêt qui~~ sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Axentia.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 03/12/2025



Le maire,

Axel DUGUA

Le secrétaire de séance,

Geneviève MASSACRIER

*Date de mise en ligne*